

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARTORIUS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'He, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.

Le prix de l'abonnement est de NEUF FRANCS par trimestre pour Liège, et de ONZE FRANCS, FRANCO, pour les autres villes du royaume.

Mathieu

GAZETTE DE LIÈGE.

ITALIE.

Rome, le 20 juin. — Rien ne transpire encore dans le public sur le véritable caractère de l'association secrète dont environ 15 à 18 membres ont été arrêtés ici. Cette confrérie s'appelait les *pénitens blancs*. Le prince Spada est enfermé dans les appartemens du château de Saint-Ange, habités autrefois par Cagliostro. Les autres sont dans la prison des criminels ordinaires. Le juge criminel Leggieri dirige les interrogatoires; c'est le même qui a instruit, il y a quelques années, le procès contre les carbonari de Macerata. On dit que l'assassin Targhini, sous la promesse d'impunité ou de commutation de sa peine, a dénoncé la plupart des personnes arrêtées.

Des arrestations pareilles ont eu lieu dans les provinces, surtout à Pesaro, Forli et Senigalia. A Pesaro, on a arrêté 10 hommes de la garde provinciale, et 6 gendarmes ou carabinieri ainsi que quelques sous-officiers.

Turin, le 2 juillet. — De retour du voyage que j'ai fait à Milan, j'ai dû m'arrêter un jour dans la ville de Pavie après la sanglante exécution du 25 juin dernier, qui a suivi l'effervescence du 23, exécution qu'on appelle *strage degli innocenti* (massacre des innocens.) Il me serait impossible de vous peindre la consternation qui règne à Pavie. Père de famille moi-même, je n'ai pu me défendre de partager le saisissement et la douleur générale. Les habitans les plus respectables, et même les plus étrangers aux discussions politiques, ne pouvaient maîtriser leur indignation. Ils disent hautement qu'une administration paternelle et prévoyante pouvait facilement prévenir la seconde catastrophe; les mesures les plus simples l'auraient empêchée. Malheureusement ce funeste spectacle pouvait servir les vues de certains hommes, vues faciles à deviner. Dès-lors rien n'a été fait pour empêcher un si grand malheur, et des soldats tudesques, étrangers à la douceur des mœurs italiennes, se sont lancés impitoyablement sur une jeunesse désarmée et trop confiante. Quel contraste avec les fêtes qui avaient eu lieu peu de jours auparavant; lorsque l'empereur François s'y était arrêté en revenant de Gênes!

Cet événement, arrivé pour ainsi dire aux portes de Milan, y a produit une sensation profonde qui ne s'effacera pas facilement; car l'université de Pavie réunissait une partie nombreuse de l'élite de la jeunesse des différentes provinces de l'Italie.

La nomination du général Frimont, en remplacement du défunt comte Bubna, a excité l'attention. On sait par expérience que le cabinet de Vienne est dans l'habitude de prendre ses mesures de très loin.

ALLEMAGNE.

Francfort, le 4 juillet. — Le cabinet de Vienne s'occupe beaucoup en ce moment d'une nouvelle opération financière, concernant les intérêts de la dette publique d'Autriche qui seront réduits de cinq à quatre pour cent. Il paraît que le gouvernement s'est déterminé à rembourser intégralement tous les capitaux qu'il a empruntés à raison de 5 pour cent, à moins que les porteurs des obligations des 5 pour cent ne consentent à la réduction dont il est question ci-dessus. Déjà des négociations sont entamées avec plusieurs banquiers, à la tête desquels se trouve la maison Rothschild, pour conclure un emprunt destiné au remboursement de ces obligations.

ANGLETERRE.

Londres, le 7 juillet. — On a reçu hier plusieurs lettres du Mexique. Le traité entre la Grande-Bretagne et cette partie de l'Amérique a été ratifié par le congrès le 26 avril; 44 représentans ont voté pour la dotation de la mesure, et 12 contre.

— On voit dans la petite église de la commune de Wouvarphou, la tasse de fer avec laquelle Guillaume de Normandie prit de l'eau de la Tamise pour rafraîchir son visage couvert de poussière et de sang. Cette tasse est suspendue avec deux chaînes d'or au milieu de la nef et fait l'admiration des étrangers. Le clou du cercueil d'un grand homme, comme dit Shakespeare, est plus digne de respect que trois fleurons de la couronne du tyran.

— On a donné, hier, au théâtre de Drury Lane, un *fac simile* du sacre de S. M. Charles X. Ce magnifique spectacle, dans lequel on a imité aussi exactement que les circonstances l'ont permis, cette cérémonie, a été reçu avec les plus vifs applaudissemens. On a surtout admiré la richesse des costumes et l'exactitude de tous les détails. La procession du couronnement a fait le tour de la salle, sur une galerie qui s'est, pour ainsi dire, détachée dans un moment des loges du premier rang. La scène qui représente la cathédrale de Rheims est parfaite.

FRANCE.

Paris, le 10 juillet. — On assure que M. le duc de Northumberland, avant son départ de Paris, a fait remettre 40,00 fr. aux incendiés de la rue des Vieilles-Tuilleries.

— On donne comme certain que le total des conversions opérées à la date d'hier ne s'élevait pas au-delà de 3,700,000 fr. La plus grande partie, dit-on, provient d'une seule maison, et le reste, de conversions partielles.

— De nouvelles lettres de la Martinique annoncent que la cour prévotale continue d'alliger cette malheureuse colonie par des condamnations. Sur une si faible population, on évalue déjà à plus de 3,000 le nombre des personnes condamnées à des peines afflictives et infamantes, et cependant la cour n'est installée que depuis trois ans. Dans les colonies, quand un esclave est condamné, on en paie la valeur à son maître, sans quoi il y aurait très peu de condamnations.

— La cour royale de Paris, à son audience du 9 juillet, s'est occupée de l'interdiction d'un sieur Duclerc, monomane. La monomanie de M. Duclerc, qui a 47 ans, n'est ni la fureur, ni l'ambition, ni la vengeance... c'est l'amour. Pour un homme qui n'avait pas toute sa tête à lui, M. Duclerc n'en avait pourtant pas autrement mal choisi l'objet de son excessive passion; c'est à M^{lle} Mère qu'il s'en était pris. M^{lle} Mère est une des plus jolies actrices de Feydeau; il la trouvait adorable. Il y a beaucoup de personnes raisonnables qui seraient de son avis, sans cependant pousser les choses aussi loin que M. Duclerc; car sa tendresse avait des démonstrations tout à fait gênantes pour une femme qui n'aime pas le scandale; il passait la journée à sa porte, la suivait au théâtre et dans toutes les promenades; mais

La Mère a des riveurs à nulle autre pareilles.

Tant de courses et de persévérance n'eurent d'autre résultat qu'une entrevue dans laquelle M^{lle} Mère, accompagnée de sa mère, déclara à M. Duclerc que ses soins ne seraient jamais agréés, et lui retira tout espoir en lui annonçant son mariage prochain avec M. Pradher. On avait cru guérir M. Duclerc, cette entrevue ne fit qu'augmenter l'exaltation de ses idées; il passa des regards aux actions, et des soupirs aux coups de poing. M^{lle} Mère se vit contrainte de rendre plainte contre cet amant inamovible, et deux ou trois jugemens de police correctionnelle vinrent tempérer de tems à autre son ardeur amoureuse.

Enfin, un beau jour M. Duclerc fut mené de Feydeau à Charenton; il cria à l'injustice, à l'arbitraire, et demanda à connaître la loi qui permettait d'enfermer les amoureux à Charenton. M. Duclerc n'était plus un amant passionné, c'était un petit maître se vantant avec fatuité de l'impression qu'il avait produite sur l'objet de son amour. « On nous empêche de nous réunir, disait-il; on éloigne de moi une femme qui m'adore. Si vous aviez vu avec quelle avidité ses yeux se portaient sur moi au spectacle. Je me mettais exprès à la 3^e galerie pour qu'elle m'aperçut plus facilement... D'ailleurs, elle me reconnaissait au mouchoir blanc qui flottait sur la balustrade... Elle avait toujours la délicatesse d'ajouter à ses rôles quelques mots qui s'adressaient évidemment à moi, et qui étaient bien arrangés pour la circonstance. On dit qu'elle est mariée, mais c'est un mariage conditionnel... et la condition est que le mariage ne sera pas consommé. J'ai lu cela dans ses yeux, et d'ailleurs je connais trop bien sa tendresse pour craindre qu'elle me soit infidèle. »

C'est ainsi que M. Duclerc nourrissait sa passion. Il lui vint souvent dans l'idée que M^{lle} Mère errait autour de la maison pour le délivrer. Il voyait dans tous ceux qui l'approchaient des émissaires de la dame de ses pensées et pour un page déguisé un jeune aliéné qui fredonnait les couplets de *Chaperon Rouge* que chante M^{lle} Mère.

M. le docteur Esquirol a déclaré M. Duclerc atteint de *monomanie*. D'après cette opinion, la cour a confirmé le jugement du tribunal de première instance qui prononce l'interdiction.

— Le nommé Pascal (André), dragon au premier escadron du régiment des dragons de la Garonne, convaincu d'avoir proféré publiquement, sur la place de Lille, les cris séditieux de *vive l'empereur, vive Napoléon II!* a été condamné à la peine de deux années de prison, à seize francs d'amende et aux frais du procès.

— Le montant des amendes infligées pour délit d'habitude d'insulte, par divers jugemens rendus par le tribunal de Perpignan, pendant le courant de cette année, excède déjà la somme de quatre-vingt-quinze mille francs en principal.

AFFAIRES DE LA GRÈCE.

Le *Globe and Traveller* annonce qu'on répandait le bruit que lord Cochrane serait invité à se porter aux secours des Grecs.

— On mande de Constantinople, le 10 juin :

D'après les dépêches qu'avait reçu de Varsovie par un courrier M. de Minciaky, chargé d'affaires de Russie, a demandé au Reis-Effendi une audience, qui a eu lieu le 1^{er} de ce mois. M. le comte de Guilleminot, ambassadeur de France, avait antérieurement envoyé son aide-de-camp en Morée, pour s'aboucher, à ce qu'on croit, avec les chefs de l'insurrection. On est curieux de voir quelles seront les suites de la mise en liberté de Colocotroni, à qui on a donné le commandement des troupes destinées à agir contre Ibrahim-pacha: D'après cela le parti russe aurait repris de l'influence.

— Voici des nouvelles de Constantinople, en date du 12 juin :

Le séraskier - Redschid - pacha s'était avancé jusqu'à Salone; mais ses troupes manquent de tout, ce qui arrête toute opération importante. Les Grecs enlèvent tous les transports par eau.

Jussuf-Pacha de Patras s'emploie, dit-on, de tous ses moyens pour faciliter les opérations du chef de l'armée albanaise en bloquant par mer Saloné dont celui-ci a fait le blocus de terre.

Depuis sa sortie des Dardanelles, la flotte du Capitan-pacha a été presque journellement engagée avec les Grecs. Déjà même on parle de plus d'un désastre qu'il aurait essayés. Une corvette, montée de 207 hommes, détachée du gros de l'escadre et poursuivie par les Grecs, a été échouer derrière Syra: l'équipage a été fait prisonnier.

Des lettres de Syra du 11 juin attestent qu'on avait entendu de ce côté, dans la journée du 1^{er}, de fortes explosions. On y disait que les Grecs avaient brûlé au capitan-pacha, du côté de Zéa, une frégate de 54 et une première corvette, une autre suivie de 10 bricks et de bâtimens de transport, s'étaient précipités en désordre sur Caristo. Le manque de brûlots avait seul empêché les Grecs de poursuivre leurs avantages. Enfin, la flotte turque, réduite à 32 voiles, a quitté les eaux de Zéa le 4. On supposait qu'elle voulait se rendre à la Sude, où du reste, ajoute-t-on, elle ne trouvera plus à se rallier avec l'escadre d'Égypte qui, de ce port, a déjà fait voile pour Alexandrie.

— Les dernières nouvelles de Trieste annoncent une grande victoire remportée sur terre par les Grecs entre Tripolizza et Calamata: Ibrahim, attaqué de trois côtés à la fois, aurait été entièrement défait.

PAYS-BAS.

Bruxelles, le 12 juillet. — Le souper et le bal qui ont été donnés hier au palais de Laeken, ont été très brillants et plus gais que ne semblerait le comporter l'étiquette d'une cour. La famille royale s'y est montrée ce qu'elle a été de tous tems, affable et prévenante. Tout le corps diplomatique assistait à cette réunion; les parures des dames y étaient d'une recherche excessive. Le même soir l'Allée-Verte a été illuminée un peu moins que le jour du spectacle gala; mais en revanche les illuminations du jardin du palais de Laeken étaient magnifiques.

— Le trajet de Bruxelles à Vilvorde par l'Allée-Verte et retour, que le coureur Charles Guize, avait annoncé qu'il ferait en moins de 80 minutes, a été exécuté hier en une heure et demie, d'autres disent en sept quarts d'heure. Cette différence provient, dit-on, de quelque retard qu'il aurait éprouvé à Vilvorde. Au surplus il ne paraissait ni fatigué ni échauffé. Cet homme est de petite stature et fort maigre. En courant, il a dans les dents le coin d'un mouchoir, que tient une de ses mains, à la hauteur à-peu-près de l'estomac, et de l'autre main il tient un petit fouet qu'il agit presque sans cesse.

Elections par les états des provinces pour la deuxième chambre des états-généraux.

Groningue: M. H. Guichart, élu en remplacement de Gockinga; M. J. Hora Siccama van Slochteren, réélu; ce député avait remplacé en 1824 M. Tamminga van Alberda van Rensuma, décédé.

LIÈGE, LE 13 JUILLET.

— Leurs Excellences les chanceliers des ordres royaux viennent de faire publier que tous les Belges qui sont autorisés à porter des décorations étrangères, soit civiles, soit militaires, doivent envoyer avant la fin de ce mois, l'indication de leurs noms, prénoms et domiciles, savoir: les personnes d'ordres civils, à M. Roël, chancelier de l'ordre du lion belge, à La Haye, et les militaires, à M. le lieutenant-général Janssens, à Amsterdam, si elles veulent figurer dans l'almanach royal de 1826. Cet avis est accompagné du renouvellement de la défense de porter des distinctions étrangères sans autorisation royale.

— Un maçon, en creusant la terre pour les fondations d'un édifice, aux environs de Vienne, en Autriche, vient de trouver une fort belle aigrette turque enrichie de diamans qui sont estimés 60 mille florins. M. Gortrausen, l'antiquaire, suppose que cette aigrette est la dépouille d'un officier ottoman tué à la bataille qui se livra sous les murs de Vienne, et où le grand Sobieski sauva l'Allemagne. Depuis cette découverte on fait beaucoup de fouilles dans l'endroit où l'aigrette a été trouvée.

— Une petite ville de la Suisse a été témoin d'un combat dans les airs entre douze ou seize vautours et sept ou huit cents émouchets, chats-huans et hiboux. L'avantage est resté aux premiers, et les rues de la ville étaient pleines de carcasses, de plumes et de têtes d'oiseaux. Il y a trois ou quatre cents ans, un pareil combat eut donné beau jeu aux astrologues pour prédire, effrayer et gagner de l'argent.

— La vie de l'homme est extrêmement bornée, ce qui est fort désagréable pour les heureux de ce monde qui voudraient vivre au moins une dizaine de siècles. On oppose à ces desirs de longévité l'inconvénient de la multiplication des êtres qui, pendant un espace aussi long, finiraient par obstruer notre pauvre petit globe, mais ce raisonnement n'est pas juste, tout se calcule aujourd'hui, et voici le résultat d'un calcul récemment fait, au-

quel il n'est pas de réplique: les habitans actuels de la terre, évalués à neuf cent millions environ, pourraient être contenus dans un espace de deux lieues carrées de terrain. Or, en supposant trois générations pour un siècle, et supposant les siècles écoulés depuis la création du monde, sur le même pied, tous les hommes qui ont existé, tiendraient, avec ceux qui existent, dans un espace moindre de vingt-trois lieues carrées. Il y avait donc assez de marge pour nous laisser jouer sur notre planète autant de temps que le jeu nous aurait plu.

COUR D'ASSISES. — ACCUSATION DE MEURTRE.

Le quinze mars dernier, une rixe s'étant élevée dans un cabaret, rue des Ex-Récollets, à Liège, entre différens individus, au nombre desquels figuraient Lambert Thonon, dit *Guise*, cordonnier, et Jean-Baptiste Martin, ouvrier tailleur, domiciliés à Liège, le premier provoqua, à diverses reprises, le second à le suivre dans un lieu écarté.

Ils se rendirent à cet effet sur les remparts, où la lutte s'engagea. Bien que ces individus ne fussent porteurs d'aucune arme, il paraît que les voies de fait exercées par Thonon furent assez graves pour laisser son adversaire presque sans connaissance. Le lendemain, Martin fut transféré à l'hospice de Bavière. Il y mourut quelques jours après.

MM. Ansiaux fils et Simon, docteurs en chirurgie, ayant procédé, en présence de M. le professeur Ansiaux, à la visite du cadavre, ont déclaré que la mort de Jean-Baptiste Martin était le résultat des coups qu'il avait reçus.

En conséquence, Lambert Thonon a comparu aujourd'hui devant la cour d'assises, comme accusé d'avoir commis volontairement un homicide.

Déclaré coupable, il a été condamné aux travaux forcés à perpétuité, la marque et au carcan.

INSTITUT DES SOURDS-MUETS A LIÈGE.

Ainsi que nous l'avons dit avant-hier, M. Desrivaux, président de la commission, a fait connaître dans un discours que l'assemblée a entendu le plus grand intérêt, la situation morale et financière de l'école, les progrès et le nombre des élèves, et les justes espérances que l'on peut concevoir sur la prospérité de cet établissement.

« Si l'homme, a dit l'orateur, doit chercher, dans le tems un puissant auxiliaire pour dompter sa propre ignorance, ou celle de ses semblables; c'est particulièrement quand il s'agit de lutter contre la nature même, et de réintégrer par une espèce de violence dans la société humaine des infortunés que l'imperfection de leur organisation physique semblait en avoir exclus pour toujours. Alors que d'épreuves ne faut-il pas tenter? Que de combinaisons ne doit-on pas éprouver? Que d'analyses indispensables pour communiquer ses moindres idées, et combien souvent n'a-t-on pas à vaincre la lassitude et le dégoût de ceux mêmes que l'on veut secourir? On se demande par quelle loi mystérieuse de la nature les conquêtes de la destruction sont si rapides, tandis que celles du bonheur, de l'instruction et de la vertu sont si lentes et si difficiles? Ces vérités vous sont connues, Messieurs; à la bienfaisance qui vous anime, vous joignez une patience éclairée; vous sentez que l'on ne peut point improviser l'équivalent de deux sens au profit de ceux qu'une nature marâtre en a desherités dès le moment où ils ont reçu une existence, qu'elle paraît leur donner à regret.

Vous n'avez point perdus de vue ce que l'un de nos plus estimables collègues vous a dit avant moi; il fallait à M. Sicard huit années pour achever l'éducation d'un sourd-muet; et cependant il trouvait en lui-même et autour de lui une foule d'avantages dont la force des choses nous a jusqu'à présent refusé le secours.

Nos instituteurs Mr. Pouplin et Mr. Henrion n'ont pas cependant reculé devant les difficultés; ils sont parvenus à mettre dans les études de leurs élèves un ordre et une progression que le succès a couronnés.

Sans avoir eu la prétention d'imaginer une méthode nouvelle, et reprenant les suggestions d'un amour propre déplacé, ils ont franchement reçu et appliqué les richesses léguées par l'illustre Sicard à tous les hommes qui se livrent au pénible enseignement des sourds-muets.

Ici se trouvent placés des détails intéressans sur le mode suivi pour l'instruction des élèves.

L'école est partagée en quatre divisions formées par vingt-cinq élèves, entre lesquels il en est quatre qui méritent principalement d'être distingués; ce sont les jeunes Bertrand, Frenay, Lemarchand et Vanderberghe de Bruxelles. Ce petit nombre d'élèves peut étonner peut-être, il sent même affligent s'il tenait à des causes intérieures; « mais on peut le dire » avec confiance, continue l'orateur, il n'est dû qu'à des causes étrangères à l'organisation de l'institut; le peu de discernement de quelques » 2 parens indigens, le défaut de moyens intellectuels de quelques enfans » ont seuls amené ce décroissement: il convient d'ailleurs de ne pas con- » fondre notre établissement avec ceux où l'affluence peut être indéfinie- » heureusement la nature met des bornes à ses propres rigueurs; le nombre » des enfans qu'elle maltraite est borné, et notre institution n'est pas une » de celles qui doivent s'élever constamment, pour ne pas tomber en » cadence. D'un autre côté nous ne faisons que de naître, et la nouveauté » du bien rencontre également la résistance du doute, et les hostilités de » la détraction.

« Néanmoins au nombre de nos élèves, il en est qui appartiennent à » d'autres provinces que la nôtre; le Grand-Duché de Luxembourg en a » fourni deux; et le Brabant méridional, un. Il résulte de là que le pro- » sionnat s'agrandit, et que peu à peu il gagnera l'importance que vous » avez voulu lui donner.

« La commission est donc convaincue que vous devez vous féliciter des » succès de votre généreuse association; vous avez rendu capable de la vie » civile et morale des malheureux qui en étaient exclus; vous les préserver » de la dégradation de la misère et de la brutalité de l'ignorance. Vous per- » sévererez, nous n'en doutons pas, Messieurs, dans une entreprise qui » a le double mérite d'être utile à l'humanité et à la patrie, dont les succès » sont durables s'ils sont lents, et dont la récompense est dans vos coeurs, » si elle n'est pas dans la renommée. Mais en faisant un appel à votre phi- » lanthropie, nous lui devons compte de l'emploi des dons qu'elle nous a » confiés, et c'est ici que nous parvenons à la seconde partie de ce rapport.

Cette seconde partie est consacrée aux finances et au matériel de l'établissement. Grâce aux secours accordés par le gouvernement, la députation des états de la province et la régence de Liège, il résulte du budget de 1825 qu'il est réglé de manière à permettre à la commission le placement de 600 » déjà opérés. Ce qui élèvera l'actif de la caisse d'épargne à un total de 1,400 » francs. Les dépenses imprévues évaluées à 200 francs, resteront probable- » ment au-dessous de cette énonciation, et le capital de la société s'agrandira » de cette économie.

Nous regrettons vivement de n'avoir pu donner que quelques fragmens d'un discours que l'assemblée a accueilli avec autant de plaisir que de reconnaissance. Les détails satisfaisans présentés par l'orateur, engageront, nous n'en doutons pas, MM. les souscripteurs à soutenir de tous leurs moyens une institution éminemment utile et philanthropique, et dont notre province a été privée jusqu'à ces derniers tems.

F. Rog.

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

La lutte des opinions littéraires s'échauffe chaque jour. On était curieux d'entendre sur la question des règles classiques M. Casimir Delavigne, auteur de poèmes rigoureusement classiques et d'autres dont la forme originale appartient également aux deux genres. Voici comment M. Casimir Delavigne s'est exprimé dans son discours de réception :

« Le mépris des règles n'est pas moins insensé que le fanatisme pour elles ; quand d'éclatantes beautés peuvent justifier nos écarts, c'est aimer l'esclavage, c'est immoler la vraisemblance à la routine, que de presser notre sujet dans des entraves qu'il repousse, mais s'affranchir des règles pour se faire singulier lorsque l'action dramatique les comporte, c'est chercher son triomphe dans une vile concession aux idées du moment, et le pire des esclavages est celui qui jone la liberté. Admirateurs ardents de Sophocle, sachons donc admirer Shakespeare et Goëthe, moins pour les reproduire en nous, que pour apprendre en eux à rester ce que la nature nous a faits. Quelque soit le parti littéraire qui nous adopte ou nous rejette, cherchons le vrai en évitant la barbarie; sans confondre la liberté avec la licence, obéissons aux besoins d'un sujet dont le développement nous emporte, mais ne nous attachons pas au char d'un écrivain fameux pour nous faire traîner à la réputation sous sa livrée. Ce qui est vrai en lui est faux en nous; ce qui le jette hors des rangs, nous confond avec la foule; soyons nous-mêmes; nos idées et nos sentimens sauront se revêtir en naissant de couleurs inusitées, et voilà l'originalité véritable. »

Le roi de France vient d'accorder une pension de 1,500 fr. à M^{lle} Delphine Gay.

Tout le monde est d'accord sur le mérite de Walter Scott, comme romancier, mais peu de personnes possèdent la collection déjà assez nombreuse de ses romans. Tous n'offrent pas d'ailleurs le même intérêt, quoiqu'il n'y en ait pas un seul, les *Baux de St-Ronan* peut-être exceptées, où l'on ne retrouve dans plusieurs parties la touche vigoureuse des *Puritains*. C'est le choix de ces morceaux si remarquables, et qui ont assuré la réputation du romancier écossais, que les frères Baudouin, de Paris, viennent de publier sous le titre de *Chefs-d'œuvre historiques de Walter Scott*; mais ces morceaux sont amenés par des analyses plus ou moins étendues de chacun des romans, selon le degré d'intérêt qu'il présente. Ainsi les personnes qui ont lu Walter-Scott, retrouveront dans les *chefs-d'œuvre* ce qu'elles ont remarqué de saillant dans chacun des ouvrages de ce second écrivain, et celles qui ne l'ont pas lu, pourront prendre, dans le recueil que nous annonçons, une idée de toutes ses productions suffisante, au moins en parler sans crainte de montrer une ignorance inexcusable. Nous pensons toutefois que Walter Scott est du nombre de ces auteurs qu'il est difficile de juger par extraits; ce sont les extraits de Shakespeare qui ont donné une si fautive idée de cet auteur; des fragments traduits de l'Iliade seraient peu propres à faire connaître tout ce qu'il y a de grand dans le génie d'Homère.

M. Perkins a fait à Londres l'essai de ses canons à vapeur dans son vaste établissement de Regent's-Park, en présence de sir Williams Congreve, et de plusieurs autres militaires de haut rang. Les expériences faites avec ces formidables machines ont surpris et étonné les spectateurs. On a surtout admiré la légèreté du char qui, traîné seulement par deux chevaux, porte les canons; la machine à vapeur et une grande quantité de projectiles. On peut assurer que ce le découvrir rend entièrement inutiles toutes les opérations de la tactique militaire, et on a calculé que trois canons à la Perkins feront plus de ravages, à pareille distance, que trente pièces d'artillerie ordinaires !!

On vient d'essayer à La Haye le procédé du gaz portatif. Il paraît que dans cette ville, comme à Londres et à Paris, les résultats ont été on ne peut plus satisfaisants. Aujourd'hui qu'une espèce d'activité se manifeste dans les travaux de la ville, et que nous paraissions avancer enfin dans la voie des perfectionnemens, nous espérons que l'on songera à l'un des nouveaux modes d'éclairage, qui obtiennent tant de succès dans la plupart des grandes villes de l'Europe. Notre position est sous ce rapport beaucoup plus avantageuse que celles de beaucoup d'autres villes du continent; il est certain que si l'usage du gaz devenait général à Liège, non-seulement ce serait une grande amélioration et une économie pour l'administration comme pour chacun des particuliers, mais on créerait de cette manière un débouché nouveau à nos houillères et en même tems de l'occupation à nos forges.

Une des questions les plus importantes de toutes celles qui intéressent la salubrité publique, est celle de savoir si la fièvre jaune est ou n'est pas contagieuse. Un incident fort intéressant s'est élevé à cette occasion dans un rapport fait récemment par M. Costa de l'Académie des sciences de Paris. En présence de cette compagnie savante, M. Costa, qui tient pour l'opinion que la fièvre jaune n'a rien de contagieux, et au dévouement duquel se sont associés MM. Lassis et Lasserre, a fait une proposition qui prouve combien il est convaincu de la cause qu'il soutient. Il désirerait 1° que le ministre de l'intérieur donnât des ordres pour faire prendre aux Antilles, où règne habituellement la fièvre jaune, des effets appartenant à des sujets qui auraient succombé à cette maladie; 2° que ces effets fussent déposés dans des boîtes hermétiquement fermées, et qu'ils fussent envoyés à Marseille ou dans tout autre port; 3° enfin que des individus en parfaite santé se couvrirent de ces vêtemens et qu'ils les gardassent pendant quarante jours, sous la surveillance la plus scrupuleuse d'une commission composée des médecins les plus persuadés du système de contagion.

Pensant bien à la difficulté de trouver des hommes disposés à subir cette grande épreuve, et désirant entrer dans les vues de M. le docteur Lassis, il se propose, ainsi que M. le docteur Lasserre, comme sujet d'expérience.

En rendant une justice entière, dit le journal d'où ces détails sont extraits, à ce qu'il y a de vraiment beau dans le dévouement de trois médecins qui donnent ainsi une preuve irrécusable de leur conviction, nous croyons que leur proposition ne peut être acceptée, parce que l'épreuve, quand même elle aurait le résultat qu'ils en espèrent, serait bien éloignée d'être absolument décisive; car, de ce que trois hommes auraient pu impunément s'exposer à la contagion sans en être atteints, on ne peut conclure raisonnablement que la possibilité de cette contagion est illusoire. En effet, les contagionnaires pourront toujours dire qu'il en est du germe d'une maladie comme de celui d'une plante, qui ne peut se développer que dans certaines circonstances données, et ces circonstances peuvent être telles que sur mille germes il ne s'en développe qu'un seul.

M. Dangée, négociant à Perpignan, vient de construire à Thoir, chef-lieu des Pyrénées-Orientales, une papeterie destinée à fabriquer du papier de paille d'après un procédé chimique, et au besoin, du papier de chiffons

de toutes les couleurs. Cette usine sera en activité à la fin du mois. Le papier qui y sera fabriqué pourra remplacer avantageusement celui d'enveloppe, tant par sa force que par son prix modéré. On pourra s'en servir pour l'impression et même pour écrire, sans avoir à craindre qu'il boive.

Les journaux de Turin font mention du nommé Giuseppe Masera, paysan piémontais, à qui sa seule intelligence a fourni les plus étonnantes inventions. On cite des pendules à musique et à figures mouvantes; un instrument musical qui a reçu le nom de *Musico-grafò*, et qui s'applique à un autre appelé *Pantosonò*; un nouvel instrument au moyen duquel l'art de la gravure doit, dit-on, franchir ses bornes; enfin, un procédé pour tourner, polir plus de douze canons de fusils à la fois, et donner le poli à toute espèce de métaux. S. M. Sarde a donné à Giuseppe Masera un emploi à l'arsenal royal.

Histoire naturelle. — On écrit de Roscoff (France), le 3 juillet.

« Un vent d'est, qui a soufflé sans interruption pendant plus d'un mois, avait jeté sur nos côtes d'innombrables légions de mouches d'une espèce jusqu'à présent inconnue dans ce pays. Ces insectes, longs d'un pouce et demi, ont été généralement pris pour ceux qu'on appelle des moiselles; mais vus de près, ils sont tout-à-fait différens. La tête et le corps sont semblables à ceux des mouches ordinaires, mais plus gros. La seule différence est qu'ils ont une bouche au lieu d'une trompe. Le reste consiste en une espèce de queue composée de deux tuyaux entièrement secs, et terminée en fourche. Ils ont quatre ailes qu'ils ne peuvent relever, mais qui restent étendues, même lorsqu'ils sont posés.

« Ces insectes se sont jetés sur les champs de blés où ils ont fait de grands ravages. Deux jours de vent d'ouest les ont heureusement fait disparaître. Leur direction a constamment été de l'est à l'ouest nord-ouest. »

COMMERCE.

Copenhague, le 4 juillet. — Par une ordonnance rendue le 28 du mois dernier, il y a eu plusieurs modifications dans les droits d'importation sur différentes marchandises, principalement les toiles. Le droit de transit a été réduit de 25 pour cent par mois. D'autres taxes ont été entièrement supprimées.

BOURSE D'ANVERS, du 12 juillet.

EFFETS PUBLICS. — Ils ont éprouvé peu de variations.

CHANCES. — L'Amsterdam court a été offert à 178 p. 070 de perte; le Londres court s'est fait à 3977 1/2, il est resté papier à ce cours, le papier à deux mois s'est placé à 3974 1/2; le Paris s'est traité à la cote d'hier; le Francfort est rare, il a été demandé; le Hambourg manque.

MARCHANDISES. — Il s'est vendu environ 130 balles café Brésil de 36 1/2 à 37 cents; et 600 cuirs Brésiliens, du poids de 12 à 12 1/2 livr, à 62 cents.

Arrivage. — Du 11 juillet.

Le brick norvégien *Boele Catharina*, cap. Ericksen, ven. de Kragerø, ch. de bois.

Départs. — Du 12 juillet.

Le sloop norvégien *Fense-Forste-Persou*, cap. Petersen, all. à l'aventure, ch. de pierres. — Le brick français *Petit-Gustave*, cap. Blay, all. à Bordeaux, ch. de fusils et froment.

BOURSE D'AMSTERDAM, — Du 8 juillet.

Dette act., 59 3/4 60 1/4 60. Différée, 1 3/16 1 5/16 1 1/4. Bill. de chance, 26 26 1/2 1/4. Synd. d'amort., 99 3/4, 100, 99 7/8. Rentes remb., 86 3/4 90 1/4 1/8. Lots d'o., oo. Act. de soc. de comm. 103 103 1/2 1/4.

MARCHANDISES. — *Froment.* Au marché d'hier on a vendu le beau roux pâle de Pologne, du poids de 128 l., fl. 215; d'o roux de 120, 123 et 126 l., fl. 180, 187 et 202 selon qté; d'o roux foncé, de 121 l., fl. 174; le rouge de Memel, de 123 l., fl. 150; le nouveau de Bovenland, de 128 l., fl. 158; le nouveau du Rhin, de 126 l., fl. 156; le vieux ordinaire de Bovenland, de 128 l., fl. 160; le nouveau de Groningue, de 123 l., fl. 122; et le nouveau de Zélande, de 127 à 128 l., de fl. 162 à 164, pour la consommation.

Seigle. — Celui de Prusse s'est très-bien vendu pour la consommation le vieux sur grenier, de 120 l., s'est vendu par parties à fl. 100; d'o de 120 l. fl. 102 et 103 pour la consommation; d'o vieux et nouveau, sur navire, de 117 l., fl. 95. Les sortes brunes sont peu au marché: on a payé fl. 98 pour celui de Rostock sur navire, du poids de 121 l.

Orge. — Il n'y en a pas sur navire, celle sur grenier se tient en hausse, mais sans affaires.

Avoine. — Manque: elle aurait valu les derniers prix.

Blé sarrasin. — Sans affaires.

Huile de navette. — Voici le cours: aux conditions ordin., fl. 31 1/2; livrable de suite, de fl. 30 3/4 à 31, pour le 1^{er} mai 1826, de fl. 36 1/2 à 36 1/4; pour septembre, fl. 32, 32 1/4 et 31 3/4; pour octobre, fl. 32 1/2, 32 3/4 et 32; pour novembre, fl. 33, 33 1/4 et 32 1/2; et pour décembre de fl. 33 1/2 à 33.

ENIGME.

On me trouve aux cafés, aux salons, dans les bois;
Des vers ou des oisifs j'y deviens la pâture;
Si je plais aux bergers, je ne plais guère aux rois:
Et la poste ou le vent me porte à l'aventure.

Le mot de la dernière charade est *Milice*.

ERRATUM. — Plusieurs fautes se sont glissées dans le journal d'hier, article *Examen critique de l'histoire de la campagne de Russie*. Ligne 4, au lieu de ces mots, le grand nom de son frère, il faut lire le grand nom de son héros. Ligne 6, au lieu de séduisent le lecteur lisez épouvantent ou séduisent le lecteur. Ligne 17, après ces mots, manière d'être habituelle, ajoutez: qu'il ne peut les expliquer.

VILLE DE LIÈGE.

Les bourgmestre et échevins informent qu'ils procéderont publiquement à l'Hôtel-de-Ville, salle de leurs séances, le mardi 19 juillet courant, à onze heures du matin, à l'adjudication au rabais de différens travaux à l'église de St-Remacle, arrondissement de l'est.

Pour être admis au rabais, on doit remettre la veille de l'adjudication au secrétariat de la régence, une soumission rédigée sur timbre, indiquant le nom et le domicile du soumissionnaire, et le prix en florins des Pays-Bas.

A l'Hôtel-de-Ville, le 12 juillet 1825.

L'échevin, Chevalier de Bex.

TEMPÉRATURE DU 13 JUILLET.

A 9 h. du mat., 19 au-dessus 0; à 3 h. ap.-midi, 20 1/2 d. au-dessus.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 11 juillet.

Naissances : 7 garçons , 2 filles.

Décès : 4 garçons , 6 fille , 1 femme ; savoir :

Anne-Marie Dernier , âgée de 86 ans , journalière , faub. St.-Gilles , veuve de Louis-Joseph Delchef.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Dimanche et lundi prochain , on jettera une roue de dindons chez GERMEAU , au Coq hardi , n° 304 , faubourg Ste. Marguerite.

Dimanche prochain , 7 juillet , il partira pour Paris à trois heures du matin , une hotte de pigeons à 40 sous la pièce , chez L. WERY , faubourg Ste-Marguerite , n° 259 , à la Chaîne d'or.

On a perdu un bracelet en acier dimanche , 10 courant . Récompense à qui le remettra rue Barbe-d'Or , n° 1039.

Jeudi , le 14 courant , GRAND CONCERT au Waux-Hall Champêtre à la Boverie , suivi d'un bal et illumination.

Bon vin de Bordeaux à 1 fr. la bouteille , à St Laurent , n. 1114.

J. F. Mâsu , rue Vinave-d'île , n° 52 , à Liège , échange , savoir :
Les pièces de 12 sous à 11 sous ou 30 cents.

" " 6 " à 5 " " 14 "

Celles de 7 sous moins un liard et de 13 liards pour leur valeur avec un pour cent d'agio en sus : le tout bien marqué.

Couronnes légères , demi couronnes , louis vieux , souverains , carlins , ducats , pistoles , argent de Prusse , etc. , à un taux avantageux.

Les demi couronnes bien marquées à 2 fr. 70.

DERIBAUCCOURT , rue Nervice , au Sauveur , achete couronnes louis légers , et toutes monnaies quelconques.

On demande une fille de quartier sachant bien coudre . S'adresser rue Hors-Château , n° 89.

Vente d'une belle maison à Spa.

Le lundi 25 juillet 1825 , à dix heures du matin , au bureau de M. le juge de paix à Spa , MM. les syndics définitifs à la faillite de Hopa , Ista , Brain et Co , feront vendre aux enchères , par le ministère du notaire DELEXY , une maison reconstruite à neuf , avec jardin y annexé , situés au Vieux-Spa , commune de Spa.

S'adresser , pour voir le cahier des charges , à M. le juge de paix susdit , ou à M^e DELEXY , notaire à Liège , qui est aussi chargé de placer plusieurs capitaux à terme ou en rente , sur hypothèque.

Revente par suite de surenchère.

La maison cotée 207 , située à Liège , rue du Stalon , qui avait été adjugée pour le prix de 6375 florins des Pays-Bas , ayant été surenchérie d'un 10^e , sera réexposée en vente par le ministère de M^e LIBENS , notaire , en présence de M. le juge-de-paix des quartiers du sud et de l'ouest de cette ville en son bureau rue Plattes-Pierres , le 21 juillet courant , à 3 heures de relevée , sur la mise à prix de 7012 fls. 50 cents.

VENTE DE BIENS PATRIMONIAUX.

Jeudi 14 juillet 1825 , à deux heures de l'après-midi , en l'étude et par le ministère de M^e BERTRAND , notaire à Liège , place St-Pierre , n° 871 , les héritiers de M. Jacques Lamberty feront procéder à la vente aux enchères publiques , 1^o de trois maisons cotées 1139 , 1140 et 1141 avec puits , pompe , une très grande citerne et une plus petite , et environ 100 perches 266 palmes de jardin , prairie et cotillage très bien arborés , le tout formant un même ensemble , situé à Liège , faubourg Saint-Laurent ; 2^o de trois maisons portant les numéros 315 , 317 et 464 , et dépendances , situées à Liège , faubourg St-Gilles ; 3^o d'une rente annuelle et perpétuelle de 238 litrons 51 dés (8 setiers) , moitié froment et moitié seigle , franc moulu , due par les enfans de feu Jean-Jacques Dossin , vivant meunier , demeurant Outre-Meuse , à Liège ; 4^o et de 22 florins 98 cents (40 florins Bbt. Liège) de rentes en trois constitutions , dues par Jean-Mathieu Geoiris , armurier , et son épouse , née Delvenne , domiciliée à Liège , faubourg Saint-Gilles.

S'adresser audit notaire pour prendre communication des conditions de la vente et des titres de propriété.

(447) Ceux qui ont des prétentions à charge de feus Gerard-Marie-Joseph Mathey et Marie-Elisabeth Namaekers sa veuve , en leur vivant demeurant à Nivelles , commune de Lixhe , sont invités de remettre une note détaillée de leurs créances chez M^{re} RAIKEM , avoué , rue du Pont-d'île , n. 837 , à Liège.

VENTE D'ÉPEAULTRE.

(448) Lundi 18 juillet 1825 à 3 heures après-midi la commission des Hospices Civils de Liège , exposera en vente à l'hospice St. Abraham , rue Féronstrée , une partie d'épeautre.

(445) Immeubles à vendre par expropriation forcée.

Article premier. Une belle maison bâtie à neuf , avec cour , fournil , grange , écurie , étables de vaches , de brebis et de cochons , hangard , appendices et dépendances , le tout construit en pierres et briques , et couvert en chaume , à l'exception de la maison qui est couverte en ardoises , et situés au hameau de Terhagen , commune de Teuven.

Article deux. Une autre petite maison , joignant la précédente , appendices et dépendances , construite en terre , pierres et bois , couverte en chaume.

Article trois. Un beau jardin légumier , avec une petite pépinière d'arbres fruitiers , situé derrière la première maison , contenant environ trois perches.

Article quatre. Une prairie nommée prairie d'assise , plantée de beaux arbres fruitiers , contenant environ cent cinquante perches 531 palmes.

Article cinq. Une autre prairie , nommée elle Eckbennet , contenant environ soixante-cinq perches 391 palmes.

Article six. Une autre prairie , nommée encore prairie d'Assise , et arborée de jeunes arbres fruitiers , contenant environ trente-cinq perches 965 palmes.

Article sept. Une autre prairie arborée en partie d'arbres fruitiers , contenant environ cinq cent trois perches 732 palmes.

Article huit. Une autre prairie , nommée Druchken , contenant cinquante perches 134 palmes.

Article neuf. Une autre prairie , nommée Gadenborn , contenant environ cent quatre-vingt seize perches 174 palmes.

Article dix. Une autre prairie , nommée Gaetenpersch , contenant environ trente-deux perches 696 palmes.

Article onze. Deux pièces de terre labourable contigues , nommées Prinsendrisch , contenant environ cent huit perches 987 palmes.

Article douze. Une autre pièce de terre nommée Termitten , contenant environ quatre vingt seize perches 343 palmes.

Article treize. Deux autres pièces de terre contigues , nommées Smettenberg , contenant environ soixante-cinq perches 391 palmes.

Article quatorze. Deux autres pièces de terre contigues , nommées Smettenberg , contenant environ cent huit perches 987 palmes.

Article quinze. Une autre pièce de terre nommée et située Indelangaeg , contenant environ vingt-deux perches 15 palmes.

Article seize. Une autre pièce de terre , nommée Cauwenberg , contenant environ quarante-quatre perches 30 palmes.

Article dix-sept. Une autre pièce de terre , située en lieu dit Saint-Hubertborn , contenant environ vingt-cinq perches 620 palmes.

Article dix-huit. Une autre pièce de terre , nommée Guldens-trad , contenant environ dix-neuf perches 182 palmes.

Article dix-neuf. Deux autres pièces de terre contigues , nommées Wynansbrock , contenant environ soixante-cinq perches 391 palmes.

Article vingt. Trois autres pièces de terre contigues , nommées Wynansbrock , contenant environ cent quatre-vingt-six perches 174 palmes.

Article vingt-un. Une pièce de bois raspe , nommée Smit-tenberg , contenant environ quarante-trois perches 594 palmes.

Article vingt-deux. Une autre pièce de bois , nommée Bau-venheyde , contenant environ dix perches 899 palmes.

Tous les immeubles ci-dessus sont situés en ladite commune de Teuven , canton d'Aubel , arrondissement de Verviers , province de Liège , et sont occupés par la partie saisie ci-après nommée.

La saisie de tous les immeubles ci-dessus a été faite par procès-verbal de Jean-Guillaume Bartholémy , huissier , de meurant à Aubel , le vingt-huit juin mil huit cent vingt-cinq enregistré à Aubel le lendemain , transcrit au bureau des hypothèques de Liège , le 4 juillet suivant , et au greffe du tribunal civil de première instance séant à Liège , le sept du même mois de juillet , ledit huissier muni d'un pouvoir spécial à l'effet de ladite saisie , portant date du neuf avril 1825 , enregistré à Liège , le quatre mai suivant , à la requête du sieur Jean-Guillaume Baltus , cultivateur , demeurant en la commune de Montzen , sur Jean-Laurent Tychon , cultivateur , demeurant à Terhagen , commune de Teuven , canton d'Aubel , arrondissement de Verviers , province de Liège.

Copies dudit procès-verbal de saisie ont été laissées avant l'enregistrement , 1^o à M. Jean-Guillaume Reul , mayor de la commune de Teuven , 2^o à M. Michel-Joseph Franssen , greffier de la justice de paix du canton d'Aubel , lesquels ont chacun visé l'original en recevant leur copie respective.

La première lecture ou publication du cahier des charges pour parvenir à la vente desdits immeubles par expropriation forcée , aura lieu à l'audience des criées dudit tribunal de première instance séant à Liège , le douze septembre 1825 , aux dix heures du matin.

Maître Hubert-Nicolas-Joseph VIGOUREUX , avoué près ledit tribunal , demeurant rue Saint-Severin , n° 714 , à Liège , y patentié pour 1825 , le 14 mai dernier , 8^e classe , art. 334 , occupe pour ledit Baltus , créancier saisissant.

H. VIGOUREUX , avoué.